



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
TERRITOIRE D'ÉNERGIE  
LOT-ET-GARONNE

Département  
de  
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

-----  
**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**  
-----

*Délégués en exercice : 58*

*Délégués présents : 41*

*Date de convocation : 17 mars 2023*

**DÉLIBÉRATION N° 2023-101-AGDC**

Nomenclature : 7.1. Finances locales – décisions budgétaires

**OBJET** : BUDGET ANNEXE DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE  
POUR LA PRODUCTION, LA DISTRIBUTION, LA FOURNITURE, LA  
GESTION ET L'UTILISATION D'ENERGIE RENOUVELABLE (RAF ENR) :  
AFFECTATION DES RESULTATS 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE.

**Etaient présents** :

BARJOU Jean-Pierre, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, CAMINADE Jean-Jacques, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DAUTA Jean-Pierre, DELZON Jean-Pascal, DE SERMET Pascal, DESCAMPS Philippe, DESTIEU Jean-Paul, DUGAY Jean, GERVAIS Thierry, GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LAZZARINI Bruno, LE LANNIC Geneviève, LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARCO Jean-Marie, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, POLO Alain, PONTHOREAU Michel, PRÉVOT Claude, RAVEL Nicolas, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry, VILLA Bernard, ZAROS René, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir** :

BENATTI Nicolas à DE SERMET Pascal, CILLIERES Charles à PASCAL Alain, PINASSEAU Jean à DUGAY Jean.

**Etaient excusés** :

BALAGUER José, BUISSON Patrick, CANU Nathalie, CAMANI Pierre, DUBAN Jean-Marc, DUBOS Bruno, FLESCH Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, MIQUEL Francis, RÉGNIER Gérard, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Yves GINCHELOT a été élu Secrétaire de séance.

Le Comité syndical,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la régie à autonomie financière pour la production, la distribution, la fourniture, la gestion et l'utilisation d'énergie renouvelable au titre de l'exercice 2022,

Considérant la clôture définitive de ce budget,

Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître le résultat de clôture suivant :

- Un résultat global déficitaire d'exploitation d'un montant de : - 67.119,87 €
- Un résultat global excédentaire d'investissement d'un montant de : 768.260,07 €
- Un solde des restes à réaliser de : - 494.012,06 €

Il est proposé au Comité syndical de procéder à l'affectation des résultats du budget annexe de la régie à autonomie financière pour la production, la distribution, la fourniture, la gestion et l'utilisation d'énergie renouvelable comme suit :

- En excédent d'exploitation capitalisé (article 1068 du budget) pour un montant de 0,00 € ;
- En déficit reporté à la section d'exploitation (article 002 du budget) pour un montant de - 67.119,87 € ;
- un excédent reporté à la section d'investissement (article 001 du budget) pour un montant de 768.260,07 €.

Oùï, l'exposé de son Président,  
le Comité Syndical, après avoir délibéré,

➤ **PROCÈDE** à l'affectation des résultats du budget annexe de la régie à autonomie financière pour la production, la distribution, la fourniture, la gestion et l'utilisation d'énergie renouvelable comme suit :

- En excédent d'exploitation capitalisé (article 1068 du budget) pour un montant de 0,00 € ;
- En déficit reporté à la section d'exploitation (article 002 du budget) pour un montant de - 67.119,87 € ;
- un excédent reporté à la section d'investissement (article 001 du budget) pour un montant de 768.260,07 €.

Adopté à 40 voix POUR et 1 ABSTENTION

Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,



Yves GINCHELOT

LE PRÉSIDENT



Jean-Marc CAUSSE